



Adopté par le CF le 4 février 2023

Programme de formation syndicale interne

Premières réflexions en vue d'une décision du Congrès fédéral 2023

1. L'USF et beaucoup de ses OM sont au milieu d'un changement de génération. Un grand nombre de nouveaux responsables émergent, et cette dynamique va s'accroître à l'avenir.
2. Les nouveaux cadres ont besoin de connaître
 - a. l'histoire de notre famille syndicale, et de ses luttes ;
 - b. les pratiques syndicales ;
 - c. les législations applicables à nos lieux de travail, y compris les droits sociaux.
3. Dans un sens plus large, les cadres et militants de notre famille syndicale doivent réfléchir et réagir à une réalité qui change :
 - a. mise en question de la fonction publique européenne
 - b. la digitalisation qui entraîne une nouvelle révolution industrielle, et bouleverse le travail tel qu'on l'a connu
 - c. l'entrée d'une nouvelle génération de travailleurs socialisés sans attachement au mouvement syndical.
4. Dans ce contexte, la formation syndicale des (futurs) cadres syndicaux, et plus largement des militants, devient une priorité. Elle va permettre la pérennité de l'organisation et de son âme, donner aux cadres les moyens d'agir, préparer l'USF aux nouveaux défis.
5. Le Congrès décide de donner à la formation interne la priorité nécessaire, en
 - a. réservant 10 % du budget fédéral aux actions de formation ;
 - b. demandant aux organisations membres bénéficiant des formations à participer aux coûts, d'une manière appropriée ;
 - c. chargeant le Comité fédéral à offrir un programme de formation ambitieux et adapté
 - d. décidant qu'un membre du bureau fédéral recevra comme charge exclusive la responsabilité de la formation syndicale.
6. Selon les contenus, les formations pourront être assurées par des cadres syndicaux expérimentés, ou avec l'aide des ressources FSESP/CES/ETUI, ou encore par des experts syndicaux ou scientifiques extérieurs.